FRANÇOIS ROBERT

A ses frères de la Société des Amis de la Constitution, de la Société Fraternelle, et du Club des Cordeliers.

FRERES ET AMIS,

PLUS un état est libre, et plus la réputation doit y être chère; plusieurs d'entre vous ont porté atteinte à la mienne; c'est cependant le seul bien que j'aie conservé au milieu des orages de la révolution; je me crois autorisé à le défendre.

La Chronique de Paris dit affirmativement que je dois 200 mille livres; cela ne m'étonne point de la part de la Chronique : son métier n'est-il pas d'être infâme en tous les genres? et l'art de calomnier n'est-il pas un genre d'infamie? Mais ce que je comprends moins, c'est que des hommes qui m'ont vu chez moi, dans mon intérieur, des hommes qui s'étoient dits mes amis, envient à la Chronique cette atroce calomnie, pour enrichir de beaucoup sur elle, et publient par-tout que la cour a payé mes dettes (1).

Dans un temps de révolution, devoir est souvent un titre honorable. Croit-on qu'il n'a pas dépendu vingt fois de moi d'être libéré? Croit-on qu'un écrivain de la révolution soit coupable pour n'être ni aussi aisé, ni aussi

(1) Lundi 7 mai, M. Panis, officier municipal, & administrateur de la police, a eu le courage de faire cette confidence à M. Manuel, procureur de la commune.

A

bien vêtu, ni aussi élégamment traîné que M. Millin de Grandmaison? Je conviens que celui qui a des dettes se trouve quelquefois exposé aux sottises et aux impertinences d'un fat, d'un homme corrompu; mais je récuse ce tribunal privé, il n'est pas fait pour moi; j'en appelle à celui de l'opinion; j'y cite hardiment mes calomniateurs de toute espèce, et là je demande qu'ils scrutent et recherchent ma conduite publique et privée depuis trois ans; s'ils y trouvent un seul fait qui les autorise à m'assimiler à eux, je consens à rester pour jamais confondu avec eux; du reste voici le journal de ma vie :

A l'époque de la révolution, j'exerçois à Givet la profession d'avocat; mes concitoyens me nommèrent commandant de la garde nationale, et pendant trois mois j'eus à lutter sans relâche contre l'aristocratie des officiers du régiment de Chartres et du régiment Dauphin. Une contestation s'élève entre la nouvelle municipalité et la commune; je suis député vers l'assemblée nationale pour lui demander justice. L'assemblée nationale renvoie la demande au conseil du roi, et l'on se doute bien que le conseil du roi condamna mes commettans; leur contestation étoit dictée par l'esprit du plus pur patriotisme. Pendant que ce grave procès s'instruisoit, je cherchai, à Paris, dans mes momens de loisir, la seule occupation qui convînt à mon caractère, celle d'une société de patriotes. Je fus conduit chez M. Keralio, pour lors commandant du bataillon des filles Saint-Thomas, et là je connus mademoiselle Keralio, *auteur du Mercure National* : elle est ma femme depuis le 20 mai 1790. J'ai signé quelques engagemens pour

A

sa famille; son père m'avoit promis des sûretés, et il n'a pas tenu parole : voilà donc la première origine de mes dettes; mais ce n'est pas tout : les principes de liberté indéfinie que j'ai constamment professés dans le *Mercure National*, ne lui ont attiré que des persécutions; les Jacobins même, qui se traînoient alors servilement sur la *lettre* des décrets les plus inconstitutionnels, n'ont jamais apprécié cet ouvrage, constamment démocratique, et l'ont regardé comme une exagération dangereuse, et comme un libelle. Mon journal n'a pas pris d'essor, et je dois encore 12 mille livres à des imprimeurs et marchands de papier (1).

A l'époque du mois de mai dernier, je me trouvai à Paris sans ressource, et j'allois quitter le berceau de la liberté, quand je pris des arrangemens avec Louis Prudhomme, pour la rédaction d'une partie de son journal. Depuis un an je suis livré à ce travail, et je crois servir la chose publique : cependant les termes de mes dettes alloient écheoir; tous mes créanciers avoient obtenu contre moi des condamnations; M. Toussaint Dernetal avoit même subtilisé une contrainte par corps. Un jour, c'etoit le premier décembre 1791, je vis entrer dans ma chambre un garde du commerce avec son escorte, et ce n'est qu'à ma présence d'esprit et à ma grande fermeté que je dus n'être pas traîné en prison pour une somme de 15 cents livres que je dois à ce mar-

---

(1) Je dois à M. Potier-de-Lille, imprimeur, rue favart; à MM. Fort & Deveux, imprimeurs, rue des Meneſtriers; à M. Rolland, imprimeur, rue Tibautodé; à M. Bigot, imprimeur, rue de la Huchette; à M. Touſſaint, marchand de papier, à Dernetal, près Rouen, & à M. le Fèvre, marchand de papier, rue Saint-Honoré, à Paris.

chand de papier. A cette époque, je pensai encore quitter la France, et ce n'est qu'à M. Danton que je suis redevable de rester au milieu de vous. M. Danton écrivit à ma famille, dans le Pays de Liége, l'état de détresse où je me trouvois; mon frère, frère unique, vola à mon secours, et chargea ici M. Marnois, rue des Petits-Augustins, N°. 11, de mettre ordre à toutes mes affaires.

Sur ces entrefaites, M. Lessart fut mis en état d'accusation, le ministère renouvelé, et des hommes que j'avois connus auparavant, placés à la tête du pouvoir exécutif. Mes amis conçurent le projet de me faire nommer à quelque emploi qui réparât, au moins en partie, les pertes que j'avois essuyées, et ils insistèrent pour que j'écrivisse une lettre à Dumourier, ministre des affaires étrangères. Ma répugnance fut grande, je résistai plusieurs jours; enfin je cédai à des instances réitérées, et j'écrivis, non pas à M. Dumourier, ministre, mais à *Dumourier, jacobin*: je voudrois que ma lettre fût rendue publique. J'eus une réponse assez insignifiante; je la communiquai aux mêmes amis, qui crurent que je devois voir moi-même M. Dumourier; je le vis, et le ministre me promit affirmativement que je serais employé dans la diplomatie.

C'est alors qu'on me fit encore demander un rendez-vous à J. P. Brissot, et je le fis encore. M. Brissot, que j'avois connu avant la législature, me dit qu'il avoit demandé pour moi l'ambassade de Constantinople, de Petersbourg ou de Varsovie, et que dans huit jours cela seroit fait. Dix jours après, je le revis à dîner chez M. Pétion, et *comme cela n'étoit pas fait*, je lui en demandai des nouvelles.

Il me répondit que le ministre étoit extrêmement occupé, mais que je pouvois m'en fier à sa décision; et il ajouta que, comme ma position n'étoit pas heureuse, comme je pouvois avoir des besoins, M. Dumourier lui avoit dit de me demander si je voulois quelque à compte sur les appointemens de la place qui m'étoit destinée; à quoi je répondis que ce n'étoit pas des arrhes que je demandois, mais une place digne de moi, et dans laquelle je pusse servir utilement mon pays, si l'on croyoit que le temps fût venu d'employer des patriotes tels que moi.

M. Dumourier ayant manifesté quelques inquiétudes sur ce qu'on appeloit l'exagération de mes principes, je donnai ma profession de foi politique par écrit, et je voudrois également qu'on la publiât. Depuis cette profession de foi, j'ai eu avec M. Dumourier une confiance particulière; M. Dumourier m'a paru animé du plus pur patriotisme; mais il s'est trouvé qu'il n'y avoit plus d'emploi à sa disposition, et l'on sent combien j'ai dû m'applaudir de n'avoir pas reçu les arrhes qu'on m'avoit offertes sur une place qu'on ne m'a pas donnée. Cette acceptation de ma part eût exposé la réputation du ministre et la mienne.

Je ne cherche point à démêler si M. Brissot m'a trompé, s'il a été trompé lui-même, où si c'est par patriotisme que le ministère ne m'a point employé : s'il a trouvé des hommes qui méritassent mieux que moi la confiance publique, il a bien fait de leur donner la préférence.

On voit d'un côté que je ne dois pas 200,000 livres, ainsi que l'a annoncé la Chronique,

et l'on voit d'un autre, que mes dettes ne sont pas payées par la cour, comme l'a dit *beaucoup plus méchamment* M. Panis ; car je dois encore 24,000 livres, pour lesquelles mon frère *unique* a laissé à M. Marnois son cautionnement passé devant notaire.

Le hasard a voulu que mes parens ne fussent pas sans fortune, et si je ne possède encore rien, moi ; que les curieux s'informent à Givet et dans le pays de Liége, si mon père n'y possède pas quatre fermes, dont le produit ne vaut pas, à la vérité, celui de la liste civile, mais dont le produit suffit pour mettre à l'abri de la séduction de la liste civile un homme qui auroit même moins de rudesse, d'insensibilité et de probité que moi.

Au milieu de ces faits, je me demande quelle peut-être la cause des diffamations dant j'ai été l'objet, et je crois la trouver dans ma familiarité intime avec Danton. On sait que je l'estime, que je le vois, que je le fréquente, *que nous sommes amis* ; et c'est un crime impardonnable aux yeux de bien des gens. L'amitié que m'a souvent témoignée Petion sembloit, d'un autre côté, me garantir que je ne serois ni joué, ni diffamé, par ceux qui sont également ses amis ; mais les calculs de la probabilité peuvent-ils quelque chose contre la méchanceté de certains hommes ? et pourvu que la Chronique fasse du mal, n'a-t-elle pas rempli sa tâche ?

J'ai un autre tort aux yeux d'une autre classe de patriotes : malgré que j'estime la probité de Robespierre, je n'aime pas Robespierre ; et l'on infère de là que je suis un *Brissotin*. Non, mes frères, je ne suis

ni *Brissotin*, ni *Robespierrin*, je ne suis qu'un ami de la liberté : c'est en cette qualité que j'ai rédigé la trop célèbre pétition du champ de Mars, c'est en cette qualité que j'ai été persécuté, poursuivi, couvert d'honorables décrets de prise de corps ; et si Robespierre a fait ses preuves, j'ai fait aussi les miennes ; j'étois encore à la brèche alors que Robespierre croyoit devoir se retirer à Marseille.

Si l'on trouve dans aucunes de mes productions, ni esprit de parti, ni esprit de flagornerie, je consens à être appelé infâme. Je hais le despotisme qu'exerce Robespierre à la tribune, je hais son amour-propre démesuré ; mais du reste ces particularités ne m'occupent pas sérieusement: si je hais les torts de Robespierre, je sais apprécier les services qu'il a rendus à la chose publique ; et j'aime par-dessus tout la liberté.

Frères et amis, vous trouverez peut-être étonnant, que celui-là qui depuis deux ans ne vous avoit jamais parlé de lui, vienne tout-à-coup vous entretenir d'une querelle particulière dans la circonstance la plus critique de la révolution ; mais remarquez que je n'occupe point votre tribune, et que je ne veux de vous qu'un moment de loisir, un moment qui n'est point à la chose publique. J'ai méprisé et je mépriserai toute la vie les injures et les sarcasmes des ennemis de la liberté ; mais mes frères, mais des hommes que j'estime, mais M. Panis que j'aimois. . . je ne leur ferai pas même l'injure de laisser croire au public que je suis insensible à leurs calomnies : quels que soient leurs torts à mon égard, je viens de m'expliquer, et

je déclare que l'indignation a disparu de mon cœur ; ces personalités ne me les rendent pas même suspects ; je reste convaincu qu'ils sont de bons citoyens, je leur rends mon estime, mais je leur retire à jamais mon amitié, et je déclare qu'il n'y aura plus désormais aucune espèce de relation entre M. Panis et moi ; j'estime beaucoup de personnes que je n'aime pas, et M. Panis sera toujours de ce nombre.

Enfin je dois 24,000 livres, et je ne dois que 24,000 livres : si la Chronique, ou tout autre individu, peut me prouver que je dois davantage, ma signature, apposée au bas de cette lettre, tiendra lieu d'obligation écrite de payer à celui qui fera cette preuve une somme égale à ce que je serai trouvé devoir au-delà de 24,000 livres : quant à ceux qui ont dit que j'avois reçu de l'argent de la cour, et que mes dettes avoient été payées par elle, je les autorise à me demander compte de la manière dont je me libérerai, et si je ne puis pas le leur prouver, par pièces écrites, je consens également à ce qu'ils impriment que la cour a payé mes dettes ; et comme ma fortune ne sera pas diminuée par ce payement, je contracte envers eux, envers M. Panis, par exemple, l'obligation de lui payer tout ce que la cour aura payé pour moi, c'est à dire, tout ce que je ne pourrai pas justifier avoir été payé autrement que par les deniers de la cour. Encore un coup, je dois 24,000 livres, je veux qu'on le sache, et je veux qu'on sache en même temps que l'infâme qui viendroit me proposer de les payer pour moi ne commettroit plus d'infamie après celle-là.

François Robert.